



## 'BE SAFE ENGAGEMENT

### ENGAGEMENT SANITAIRE «COVID-19» DES AGENCES IMMOBILIERES DES 2 ALPES Engagement pris selon les recommandations gouvernementales

Dans ce contexte actuel de pandémie du Coronavirus, les Agences immobilières des 2 Alpes s'engagent pour vous accueillir en toute sécurité :

- Chaque agence est le **réfèrent sanitaire** de l'hébergement qu'il propose.
- **Le personnel de l'agence** prend soin de sa santé et de celles de ses proches en **respectant les gestes barrières** dans toutes les situations de sa vie personnelle et aux contacts de ses clients.
- L'agence s'engage à placer les **logements en quatorzaine** en cas de suspicion de cas de COVID-19 .
- L'agence prend soin de ses clients en **garantissant l'application des préconisations et des réglementations des pouvoirs publics** en matière de pandémie de Coronavirus adaptée à son hébergement.
- Avant son arrivée, le locataire devra transmettre par voie électronique tous les documents nécessaires (contrat, assurance villégiature, caution, attestation d'hébergement pour les CE) **aucun document ne sera pris le jour de l'arrivée.**
- L'agence **aère et met en jachère** (48 à 72h selon les possibilités de chacun) l'hébergement entre deux locations sur un temps adapté à ses méthodes de désinfection. **La désinfection de l'hébergement se traduira par des produits spécifiques, bactéricides et certifiés pour la lutte contre le COVID** ou délégué à une société de nettoyage adaptée. L'agence pourra transmettre à ses clients la fiche technique des produits utilisés.
- L'agence met à disposition de ses clients pour chaque location : **des alèses et taies d'oreillers jetables**. Si location de draps, il sera demandé à chaque locataire avant son départ de **retirer les draps et de les mettre dans un sacs poubelle fourni par l'agence** qui devra être fermé.
- L'agence communique à ses clients **les dispositifs et les engagements spécifiques** qu'il applique pour la gestion sanitaire de son hébergement et le respect de la distanciation sociale.
- L'agence procède aux accueils et aux départs de ses clients en **limitant les temps de contacts physiques** au strict nécessaire tout en préservant au mieux le sens de l'hospitalité et de l'humain propre à son réseau , cela se traduisant par :
  - les fonds devront être réglés de préférence avant l'arrivée (si utilisation du terminal de paiement, une désinfection systématique sera effectué)
  - les clés seront désinfectées entre 2 locations et remise dans un sac hermétique à chaque client, qui lui-même lors de son départ devra les restituer dans ce sac.
  - un créneau horaire pour la remise des clés sera communiqué aux clients
  - L'état des lieux de sortie sera effectué en l'absence du client (qui pourra patienter à l'extérieur du logement).
- **La restitution de la caution** sera faite selon les obligations légales soit au plus tard 21 jours après le départ.
- Le cas échéant, l'agence **adapte les prestations de services** qu'elle propose aux nécessités sanitaires et aux décisions du gouvernement.

Cette charte, qui est aujourd'hui la priorité des Professionnels de l'hébergement en meublés touristique des 2 Alpes, engage ses agences à respecter les règles de préconisation et de réglementation des pouvoirs publics ainsi que les mesures d'hygiène spécifiques en matière de pandémie liée au Coronavirus.